

**Motion de la commission des finances: «Réorganisation du Service du contrôle financier».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 18 décembre 1999)

*MOTION*

Considérant:

- la réorganisation et le manque de personnel au service du contrôle financier;
- l'intérim assuré par une fiduciaire;
- la nécessité, aujourd'hui, de renforcer les contrôles et les audits internes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de renseigner la commission des finances sur le mandat confié à la fiduciaire, sur les étapes de réorganisation du Service du contrôle financier, ainsi que sur les coûts occasionnés par l'intérim en 1999 et 2000.